

Gérer des services

L'Udaf est habilitée, avec ses 125 professionnels, à gérer :

● Un **Service de Protection Juridique des Majeurs** (2000 mesures de tutelle et curatelle).

● Un **Service d'accompagnement social et budgétaire** (550 mesures).

● Trois maisons **Famille-Gouvernante** offrant aux résidents un accompagnement à la vie quotidienne.

● Une **plateforme d'information et de soutien** aux tuteurs familiaux.

● Le **P.A.S.S. contre le surendettement** pour accompagner les personnes et les familles en situation de précarité financière.

Pour l'Udaf, la solidarité à un sens, elle se traduit par l'intérêt porté à « l'Autre », la personne, en s'inquiétant de sa dignité, de sa place au sein de la société.

L'Udaf anime, avec ses partenaires associatifs et institutionnels, un **Réseau départemental d'accompagnement des parents**, pour les aider à faire face à toutes les situations qu'ils peuvent rencontrer dans leur fonction de parents.

Les associations familiales gèrent des services au bénéfice des familles : accueil de la petite enfance, accueil périscolaire, accompagnement, hébergement et aide au travail pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

L'Udaf anime, avec la Ligue de l'Enseignement, le programme **LIRE ET FAIRE LIRE**, pour donner aux enfants le goût à la lecture par des animations proposées par des personnes bénévoles âgées de plus de 50 ans.

L'Udaf Bas-Rhin regroupe **46 associations**, regroupant **19198 familles**. Mais, au-delà de ses adhérents, l'Udaf représente toutes les familles du département, dont **133114 familles** avec enfants de moins de 18 ans dans le Bas-Rhin.

Les associations membres :

-  AFC Bas-Rhin
 - A.F.C. Associations Familiales Catholiques (3 associations locales)
-  AFL
 - A.F.L. Associations Familiales Laïques (3 associations locales)
-  La Source
 - A.F.P. Associations Familiales Protestantes (2 associations locales)
-  agf
 - A.G.F. Association Générale des Familles (150 sections locales)
-  Familles rurales
 - Familles Rurales (6 associations locales)
-  CSA
 - Confédération Syndicale des Familles (15 associations locales)
-  Aapei
 - AAPEI de Strasbourg Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales
 - AAPEI Haguenau Wissembourg
 - AAPEI Région de Saverne
 - ADAPEI du Bas-Rhin
-  apei
 - APEI Centre Alsace Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace
-  ALEF
 - ALEF Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation
-  APF
 - APF Association des Paralysés de France
- 
 - Association Départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins
-  EFA
 - EFA Enfance et Familles d'Adoption
-  FMH
 - FMH Fédération des Malades et Handicapés
-  Jumeaux et plus
 - Jumeaux et Plus association du 67
-  La Famille du Cheminot
 - La Famille du Cheminot
-  SOS Papa et Maman
 - SOS Papa et Maman
-  UNAFAM
 - UNAFAM du Bas-Rhin Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
-  DMP
 - DMP Dessine moi une passerelle

Les mouvements associés :

- Fédération des Centres Socio-culturels du Bas-Rhin
- Nadi Chaabi
- AID Aide et Intervention à Domicile 67
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens
- AFIL Accueil Famille Insertion Liaison
- APEEIMC Association Parentale d'Entraide aux Enfants atteints d'une Infirmité Motrice Cérébrale

UDAF Bas-Rhin

19, rue du Faubourg National
CS 70062 • 67067 Strasbourg Cedex

Tél. **03 88 52 89 89** • Courriel **udaf67@udaf67.fr**
site **www.udaf67.fr**

Une démocratie vivante avec les familles



Fotolia.fr - Utomage - Blackboard1965 - Graphisme Laure Stehly



70 ans d'union des associations familiales du Bas-Rhin

Des missions confiées par le législateur

L'Udaf Bas-Rhin est l'union des associations familiales du département. Ses missions sont inscrites dans la loi (article L211-3 du code de l'Action Sociale et des Familles) :

● Donner avis aux pouvoirs publics

L'Udaf défend les intérêts matériels et moraux des familles.

● Représenter les familles auprès des pouvoirs publics

Plus de 70 représentations dans des instances locales et départementales et plus de 300 représentations locales au sein des Centres communaux d'action sociale.

● Gérer des services d'intérêt familial

Accompagnement social et budgétaire des familles, protection juridique des majeurs.

● Agir en justice

L'Udaf, reconnue d'utilité publique et labellisée Maison pour les familles, est agréée Jeunesse et Education populaire, Service civique, association éducative complémentaire de l'enseignement public, association représentative des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, association de consommateurs.

Donner avis

Année scolaire 2015-2016, l'Udaf anime un Collectif pour les temps de l'enfant avec les associations familiales, les associations de parents d'élèves et les associations d'éducation populaire.

L'Udaf avec les associations familiales défend un équilibre entre tous les temps de l'enfant, en classe et hors de la classe sans charges supplémentaires pour les familles.

L'Udaf avec les associations familiales défend les initiatives permettant aux jeunes de se préparer à leur vie d'adulte.

Fin 2015, le CESER Alsace rend public son avis sur : L'autonomie des jeunes, un enjeu de société.

L'Udaf avec les associations familiales défend le tiers-payant et l'accès aux complémentaires de santé pour tous.

Fin 2015, l'Assemblée nationale vote la Loi de Modernisation de la Santé.

L'Udaf adresse un **Livret aux Maires** qui préconise toutes les actions pouvant être mises en œuvre dans leur commune en prenant en compte le fait familial.

L'Udaf exprime les besoins des familles auprès des signataires du **Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents**.

Un Collectif d'associations (CIAAF67), animé par l'Udaf, interpelle les parlementaires et les conseillers départementaux sur les attentes des **aidants familiaux**.

Représenter les familles

Mandat 2014 - 2020, les délégués familiaux représentent l'intérêt des familles au sein des Centres Communaux d'Action Sociale.

L'Udaf accompagne les 302 délégués désignés en 2014 notamment par des actions de formation organisées sur chacun des territoires du département.

L'Udaf avec les associations familiales veille à la prise en compte des nouveaux besoins des familles, à la simplification de leurs démarches, à l'amélioration de l'accès à leurs droits.

Depuis la création des organismes de sécurité sociale en 1945, des représentants familiaux désignés par l'Udaf siègent dans les instances de gouvernance de la CAF, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la CARSAT Alsace-Moselle, de la Mutualité Sociale Agricole.

1^{er} janvier 2016, la loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » entre en application.

L'Udaf avec les associations familiales, avec leurs instances régionales, continue à porter la voix des familles au niveau de la nouvelle grande région.

L'Udaf désigne des représentants des usagers dans les établissements hospitaliers et auprès des différents services publics pour toutes les questions liées au cadre de vie et à la vie quotidienne.

L'Udaf désigne des représentants dans les instances des offices HLM (CUS Habitat, OPUS 67,...) et elle est représentée dans les dispositifs d'aide au logement pour les familles les plus en difficulté.